

Assurance Assistance Rapatriement

Accord-cadre de prestations de services d'assurance assistance rapatriement et hospitalisation dans le cadre des missions à l'étranger et DROM COM

Que faire en cas de sinistre ?

Le numéro de ligne dédiée opérationnelle pour le CNRS est le suivant : +33 (0)1 40 25 51 37 (garanties d'assistance 24h/24 et 7J/7)

Le numéro d'abonnement du CNRS à transmettre lors des échanges avec le titulaire du marché est le suivant : 602 850.

A noter : en cas d'urgence, il est impératif de contacter, au préalable, les services de secours primaires locaux pour tout problème relevant de leur compétence.

Pour la déclaration des sinistres bagages uniquement

Site web pour le suivi du dossier 24h/24 : www.allianz-protection.com

Numéro d'appel pour les francophones :

00 33 (1) 42 99 03 95 de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi (fuseau horaire France métropolitaine)

00 33 (1) 42 99 03 97 for the non French speaking insured

Bénéficiaires

Les personnes en mission temporaire munies d'un ordre de mission établi et signé par les autorités compétentes du CNRS ou d'un ordre de mission signé par les autorités compétentes de l'établissement de rattachement de leur unité, lorsque celle-ci est en délégation globale de gestion.

Cadre

Déplacement professionnel ou mission temporaire d'une durée inférieure à 12 mois.

La mission prend effet à compter du moment où l'assuré quitte son domicile ou le lieu dans lequel il exerce habituellement son activité professionnelle, et cesse à compter de son retour au premier rallié des deux.

Territorialité

- Monde entier - Hors France métropolitaine.

Echéance du marché

1er janvier 2021 au 31 décembre 2024 (reconductions comprises)

Titulaire

Assurance Courtages et Services / Allianz

Financement des garanties

Le financement des garanties offertes dans le cadre de ce marché est assuré au niveau national par le CNRS.

A ce titre, les laboratoires n'ont pas à payer le titulaire pour obtenir les attestations et les garanties associées.

Formalités relatives aux demandes d'attestations

Les demandes d'attestation sont à effectuer uniquement lorsqu'il est demandé au missionnaire de présenter impérativement une attestation d'assurance aux autorités compétentes du lieu d'accueil (par exemple : dans le cadre de l'élaboration d'un dossier pour obtenir un visa ou une autorisation préalable).

Les demandes d'attestation sont formulées à l'adresse suivante :

serviceclient@acs-ami.com

Chaque **demande d'attestation** doit contenir les **informations suivantes** et être accompagnée d'une **copie de l'ordre de mission*** en pièce jointe :

- Dans l'objet du mail : **demande attestation CNRS - 602 850** ;
- Les **nom, prénom, date de naissance, nationalité de l'assuré** ;
- Le **pays de départ** (par défaut France) ;
- Le pays de destination ;
- Les **dates** de déplacement ;
- **Adresse** mail de l'assuré.

**Tout OM est désormais validé électroniquement dans Notilus. Le missionnaire devra donc, à l'appui de sa demande d'attestation, éditer son OM au statut "validé" par l'administrateur (depuis Notilus) et le joindre à sa demande.*

A noter : Pour les demandes liées à des déplacements vers certaines destinations (Russie, Chine etc, il convient d'ajouter au mail de demande une adresse postale permettant de recevoir physiquement l'attestation originale (envoi par courrier).

En cas de nécessité ces dernières peuvent également retirées physiquement à l'adresse suivante : ACS (se présenter à l'accueil de 9h30 à 17h30)

153, rue de l'Université
75007 PARIS

Toutes les attestations sont délivrées par le titulaire sur demande par mail dans un délai de 48h ouvrables (hors délais postaux pour les attestations physiques).

Etendue des garanties contractuelles et exclusions

Conditions générales au contrat CNRS n° 602850 :

[Annexe 2 à l'avenant n° 1 _ Notice remaniée.pdf](#)

Dernière mise à jour le 07/10/2024